



Tutoriel MONEPI

Voici un tutoriel qui explique comment m'inscrire sur Monépi et payer mon adhésion à la Coop Singulière.

Le cadre associatif et nos statuts prévoient que toute adhésion est individuelle. Chaque membre d'un foyer souhaitant adhérer doit donc ouvrir un compte individuel sur Monépi. L'adhérent principal utilisera son compte pour effectuer les futurs achats et inscrire les heures sur le planning. Les autres adhésions ne paieront que les coûts de l'adhésion.

1. Je me rends sur le site : <https://www.monepi.fr/episete>

2. Je clique sur le bouton « Comment adhérer » en bas à droite

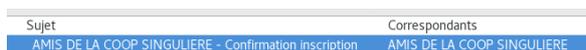
3. La page adhésion s'affiche, **je prends le temps de la lire**

4. Je clique sur le bouton « Je m'inscris »

5. Je remplis tous les champs demandés et je clique sur le bouton

6. Je patiente ensuite (une journée max) afin qu'un administrateur Monépi valide mon inscription

7. Une fois mon inscription validée, je reçois un mail me l'indiquant :



8. Je dois alors effectuer un virement bancaire sur le compte de la Coop Singulière grâce au RIB indiqué dans le mail (50 euros au moins par virement sont conseillés, mais moins est possible) en précisant dans le libellé : « Rechargement – mon Nom et mon Prénom »

9. Je peux me connecter ensuite à Monépi : <https://www.monepi.fr/episete> et bouton

10. J'indique mon email et le mot de passe que j'ai saisi lors de l'inscription

11. Je finalise alors mon inscription :

A) je recharge mon compte Monépi du même montant que celui envoyé par virement

B) Je choisis le type d'adhésion qui correspond à ma situation

C) Je valide le panier contenant mon produit d'adhésion

D) Je choisis ensuite mes participations et celles des membres de mon foyer sur le planning : je clique sur une tâche et sur le bouton

12. Je peux ensuite commander mes premiers produits sur Monépi...



J'ai une question ? Au local de la Coop, il y a toujours un adhérent (moi, lorsque je serai « épicier confirmé » !) qui peut aider aux premiers pas. A bientôt !